



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

Une production d'électricité au cœur de la
région Grand Est





DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

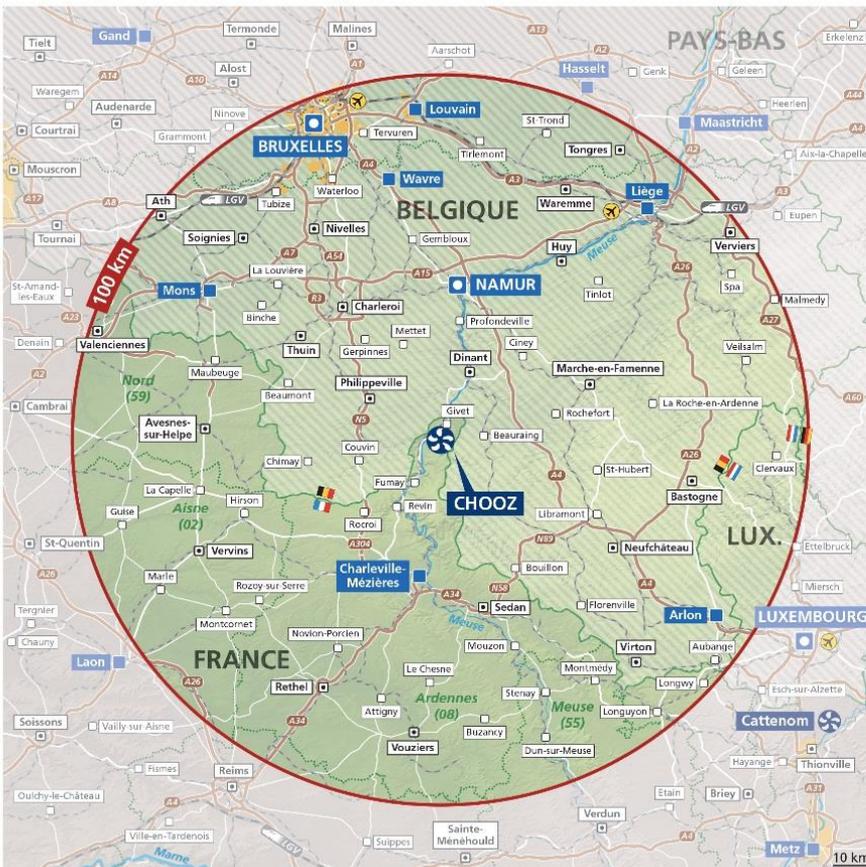
Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



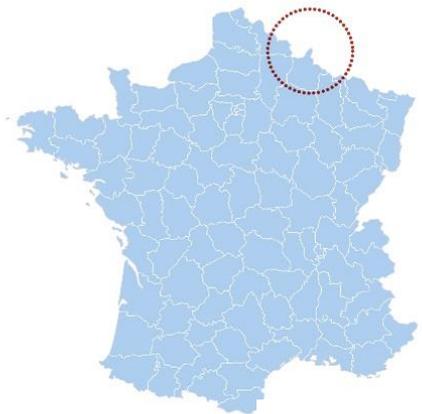
FICHE D'IDENTITÉ DE LA CENTRALE DE CHOOZ

Date de mise en service	1996 pour l'unité de production n°1 1997 pour l'unité de production n°2
Production en 2018	21,6 TWh
Nombre d'unités de production	2 unités de production
Puissance totale	2 900 MW
Effectif total	765 salariés EDF et 250 salariés permanents d'entreprises partenaires

CENTRALE NUCLEAIRE DE CHOOZ (ARDENNES)



Les grandes villes et axes de communication



- Préfecture de région
(BELGIQUE : capitale et
LUXEMBOURG : capitale)
- Préfecture départementale
(BELGIQUE : chef-lieu de province /
PAYS-BAS : chef-lieu de province)
- Sous-préfecture
(BELGIQUE : chef-lieu d'arrondissement)
- Autre ville



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



SOMMAIRE

1. La centrale de Chooz au sein du parc nucléaire français	4
2. La sûreté nucléaire, une priorité absolue	5
Une activité réglementée et contrôlée en permanence	6
Une exploitation transparente	6
Les engagements d'EDF à la suite de l'accident de Fukushima	7
Une prise en compte des risques en lien avec les pouvoirs publics	8
3. La protection des intervenants	8
La radioprotection	8
La sécurité : une vigilance de tous les instants	9
4. L'environnement, une préoccupation au quotidien	9
5. Préparer l'avenir du site	11
Une réévaluation du niveau de sûreté des réacteurs	11
Des investissements pour préparer l'avenir	11
Une gestion rigoureuse des déchets radioactifs	12
Le choix du recyclage du combustible utilisé	12
La déconstruction, étape normale de la vie des centrales	12
6. La centrale de Chooz, un acteur économique local incontournable	14
Des retombées économiques importantes	14
Favoriser l'insertion des jeunes et des personnes en situation de handicap	14
Des partenariats forts avec les acteurs locaux	15
7. Une information continue du public	16
8. Chiffres clés	16
9. Dates clés	19



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



1. La centrale de Chooz au sein du parc nucléaire français

La centrale nucléaire de Chooz est située dans la commune de Chooz, dans les Ardennes. Composée de deux unités de production, elle a produit 21,6 milliards de kWh en 2018, soit 5,5 % de la production nucléaire française. Quotidiennement, ce sont plus de mille hommes et femmes qui œuvrent à la production en toute sûreté et en toute sécurité d'une électricité compétitive et faiblement émettrice de CO₂.

Les 58 réacteurs français actuellement en exploitation appartiennent à la même technologie, appelée « Réacteur à Eau Pressurisée » (REP) et déployée dans l'hexagone entre 1977 et 1999. La centrale de Chooz fait donc partie d'un parc standardisé qui permet de mutualiser les ressources d'ingénierie, d'exploitation et de maintenance, et de disposer d'un retour d'expérience important, applicable à l'ensemble des sites.

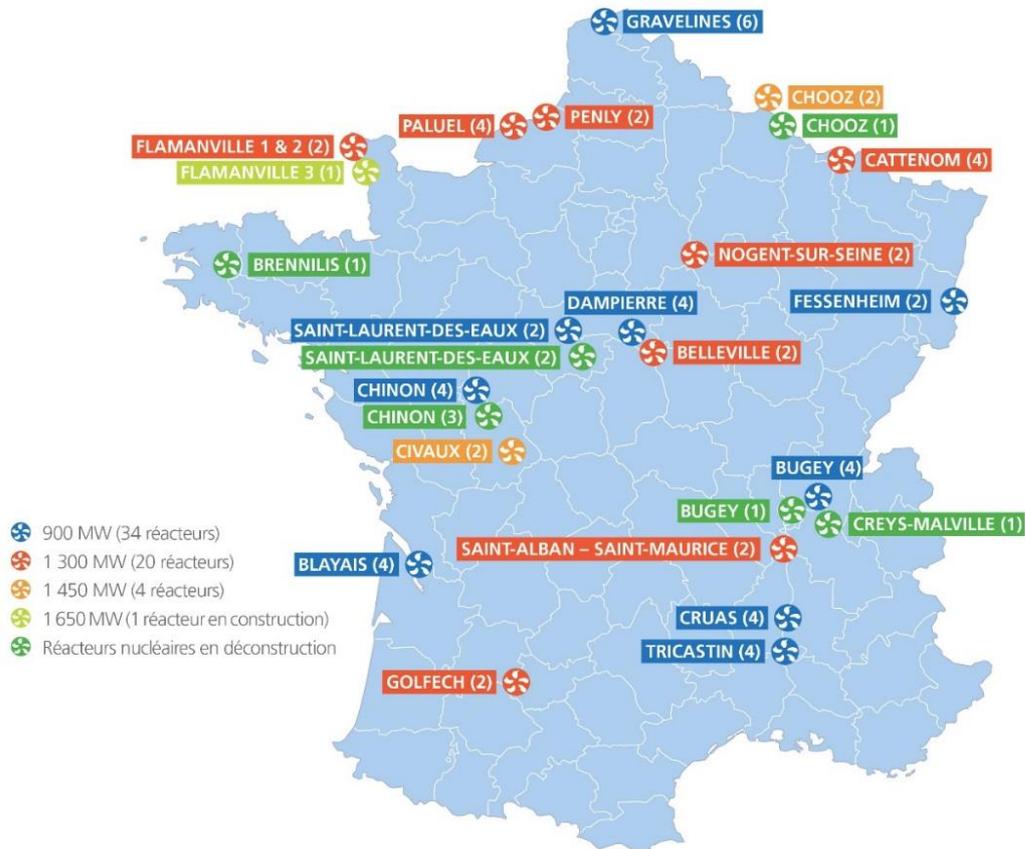


En 2018, le parc nucléaire français a produit 393 milliards de kWh.

La centrale de Chooz a, quant à elle, produit 21,6 milliards de kWh, soit près de 5,5 % de la production nucléaire française d'EDF.



LES CENTRALES NUCLEAIRES EN FRANCE



2. La sûreté nucléaire, une priorité absolue

La centrale de Chooz dispose d'une équipe en charge de la sûreté comptant 25 personnes dont 9 ingénieurs qui s'assurent, au quotidien, que l'ensemble des règles de sûreté encadrant l'exploitation de la centrale nucléaire sont respectées. Organisés en astreinte, ils peuvent être sollicités en dehors des heures ouvrables, 24 heures sur 24. En parallèle, les 765 salariés de la centrale de Chooz consacrent chaque année près de 84 000 heures à leur formation, dont plus de 6 000 heures de formation réactive et d'entraînements réalisés sur maquettes et sur simulateur, réplique exacte de la salle des commandes, afin de s'entraîner à faire face à tous types de situations.

La « culture de sûreté » repose sur les compétences collectives et individuelles acquises depuis le début de l'exploitation du parc nucléaire, et développées en permanence grâce à un investissement important dans la formation.



Une activité réglementée et contrôlée en permanence

Comme toutes les centrales nucléaires d'EDF, la centrale de Chooz est soumise aux contrôles de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), qui assure, en toute indépendance au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les riverains et l'environnement des risques liés à l'exploitation nucléaire.

L'ASN contrôle ainsi, lors d'inspections programmées ou inopinées, les installations nucléaires de base depuis leur conception jusqu'à leur démantèlement, les équipements sous pression spécialement conçus pour ces installations, la gestion des déchets radioactifs ainsi que les transports des substances radioactives.

L'ASN est la seule habilitée à autoriser la mise en service ou la poursuite de l'exploitation d'une centrale nucléaire en France. La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite « loi TSN » et désormais intégrée dans le Code de l'environnement) en a fait une autorité administrative indépendante.

En 2018, 18 inspections ont été réalisées à la centrale de Chooz, dont 2 de façon inopinée. Ces inspections donnent lieu à des « lettres de suite », publiées sur le site internet (www.asn.fr). La centrale dispose alors deux mois pour répondre aux remarques faites par l'ASN et exposer, si besoin, les actions mises en place.

De plus, les centrales nucléaires d'EDF sont régulièrement évaluées au regard des meilleures pratiques internationales par les inspecteurs et experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre des évaluations appelées OSART (Operational safety review team). La centrale de Chooz a connu une inspection de ce type en juin 2013.

Une exploitation transparente

En plus des éléments recueillis lors de ses inspections, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) dispose de données fournies par l'exploitant, conformément à la procédure réglementaire de déclaration des événements significatifs. EDF est en effet tenu de déclarer à l'ASN tout événement significatif qui surviendrait au sein de ses installations nucléaires. Le rôle de l'ASN est alors de vérifier que les problèmes ont été analysés de manière pertinente, et que les mesures ont été prises pour corriger la situation et éviter que l'événement ne se reproduise.

Tous les événements ayant trait à l'exploitation, survenus à la centrale de Chooz, déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et rendus publics, sont classés selon une échelle de gravité internationale dite « échelle INES » (International Nuclear Event Scale).

L'échelle INES va de l'écart sans conséquence de niveau 0 à l'accident le plus grave de niveau 7, coefficient attribué à l'accident de Tchernobyl (1986) et à celui de Fukushima (2011).



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



ECHELLE INES

Echelle internationale des événements nucléaires



En 2018, la centrale de Chooz a déclaré 26 événements relatifs à la sûreté de niveau 0 et trois de niveau 1. Parmi ces événements, un événement de niveau 0 était commun à plusieurs réacteurs : il est appelé « générique ». Aucun de ces événements n'a eu d'impact sur la sûreté des installations.

Les engagements d'EDF à la suite de l'accident de Fukushima

Au lendemain de l'accident de Fukushima, en mars 2011, les centrales nucléaires françaises ont fait l'objet d'évaluations complémentaires de sûreté, visant à examiner la robustesse des installations face à des situations extrêmes, dépassant en termes d'intensité l'accident de Fukushima. A l'issue de ces évaluations, menées par EDF et confrontées aux inspections indépendantes de l'Autorité de sûreté nucléaire, le régulateur a jugé « satisfaisant » le niveau de sûreté des installations. Sans délai, EDF a engagé un plan d'actions visant à mettre en œuvre les améliorations demandées par l'ASN pour faire face aux situations parmi les plus improbables. S'étalant sur plusieurs années, ce programme comprend notamment :

- la mise en place de la Force d'action rapide du nucléaire (FARN) capable d'intervenir, en cas d'urgence, sur n'importe quel site nucléaire en France et en simultanément sur l'ensemble des réacteurs d'un même site. Les quatre bases installées à Civaux, Dampierre, Paluel et Bugey sont pleinement opérationnelles.
- la construction sur chaque site d'un nouveau Centre de crise local (CCL) capable de résister à des événements extrêmes de type séisme ou inondation bien au-delà du référentiel actuel, et dimensionné pour gérer un accident grave simultanément sur tous les réacteurs d'un site. Ces installations pourront accueillir sur plusieurs jours des équipes complètes d'exploitants et d'experts qui travailleront en lien avec le niveau national d'EDF et les pouvoirs publics. Sur le site de Chooz, la construction du CCL est prévue à l'horizon 2024.
- L'installation d'un Diesel d'ultime secours (DUS) sur l'ensemble des réacteurs (hors Fessenheim). Le principe est de disposer d'une alimentation électrique supplémentaire en cas de défaillance des



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



deux alimentations externes et des deux alimentations internes déjà existantes. En 2018, le site de Chooz a terminé la construction du bâtiment destiné à accueillir ses deux Diesels d'ultime secours. Des premiers tests de fonctionnement concluants ont été réalisés en 2018. Les deux Diesels seront mis en exploitation au premier semestre 2019.

- Au total, les dispositions qui seront mises en place à la suite des évaluations complémentaires de sûreté représenteront un investissement d'environ dix milliards d'euros pour l'ensemble du parc nucléaire, dont la moitié était déjà prévue dans le cadre des travaux relatifs à poursuite d'exploitation des unités de production à partir de l'atteinte de quarante ans d'exploitation.

Une prise en compte des risques en lien avec les pouvoirs publics

En 2018, 106 exercices ont été organisés à la centrale de Chooz pour tester les organisations et apporter des améliorations. Ces exercices ont aussi été l'occasion de vérifier l'efficacité des dispositifs d'alerte et la gestion technique des accidents. Car, si la probabilité d'accidents reste extrêmement faible en raison des multiples dispositions prises à la conception et en exploitation, la gestion des risques passe par la mise en place de plans d'urgence, impliquant l'exploitant et les pouvoirs publics, permettant de faire face à tout type de situation :

- le Plan d'urgence interne (PUI), sous la responsabilité d'EDF.
- le Plan particulier d'intervention (PPI), sous la responsabilité du Préfet et des pouvoirs publics afin de prendre les mesures nécessaires pour protéger les populations ainsi que l'environnement en cas de risque de rejets.

Depuis 2005, le périmètre Plan particulier d'intervention (PPI) est de 10 km autour des CNPE. En mars 2018, une instruction interministérielle, relative aux modalités de mise en œuvre des campagnes de distribution d'iode dans les périmètres PPI, a fait évoluer ce périmètre qui passe d'un rayon de 10 à 20 km. Les PPI autour des CNPE sont en cours de réécriture dans tous les départements concernés sous la responsabilité des Préfets.

3. La protection des intervenants

La radioprotection

La protection des intervenants susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants dans les centrales nucléaires est une priorité pour EDF. Qu'ils soient salariés d'EDF ou d'entreprises partenaires, ils bénéficient tous des mêmes conditions de radioprotection. L'objectif est de s'assurer que l'exposition aux rayonnements est la plus faible possible pour tous.

La réglementation française impose une limite d'exposition annuelle à ne pas dépasser pour les travailleurs intervenants en zone nucléaire. Elle s'élève à 20 mSv sur 12 mois glissants. De manière préventive, EDF s'est imposé un seuil inférieur à la réglementation en vigueur : 18 mSv.



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



En 2018 à la centrale de Chooz, aucun intervenant n'a dépassé 10 mSv. Grâce aux nombreuses actions de prévention mises en place par la centrale, la dosimétrie collective (c'est-à-dire la somme des doses reçues par les personnes exposées au sein d'une installation nucléaire) s'établit à 539,52 H.mSv pour la centrale de Chooz B et 44,68 H.mSv pour le site en déconstruction de Chooz A. Par ailleurs, en 2018, le site a déclaré 9 événements relatifs à la radioprotection, classés au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7. Aucun n'a eu de conséquences pour la santé des personnes concernées.

Les niveaux d'exposition, enregistrés par les outils de mesures dont sont obligatoirement équipés tous les intervenants, sont régulièrement transmis à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), organisme indépendant en charge de la surveillance des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants. Le bilan de cette surveillance est publié chaque année sur le site de l'IRSN et dans le rapport annuel de l'ASN.

La sécurité : une vigilance de tous les instants

EDF porte une attention particulière à la sécurité de l'ensemble des personnes intervenant sur ses installations, que ce soit dans le cadre des opérations courantes d'exploitation ou lors des opérations de maintenance.

Les efforts constants de prévention des risques ont permis de diminuer le taux de fréquence des accidents. A la centrale de Chooz, ce taux, défini comme nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées, s'établit à 1,8 pour l'année 2018.

4. L'environnement, une préoccupation au quotidien

La recherche d'amélioration continue en matière de respect de l'environnement constitue un engagement majeur pour la centrale de Chooz.

Les impacts potentiels des centrales nucléaires – radioactivité, chaleur, bruit, rejets chimiques, impact esthétique – ont été pris en compte dès leur conception. Préalablement à la construction des centrales, EDF a réalisé, pour chacun de ses sites, un bilan radio-écologique initial qui sert de référence pour les analyses effectuées tout au long de l'exploitation.

Le programme de surveillance de l'environnement est établi conformément à la réglementation. Ce programme fixe la nature, la fréquence, la localisation des différents prélèvements réalisés, ainsi que la nature des analyses à effectuer. Sa stricte application fait l'objet de visites et inspections programmées ou inopinées de la part de l'ASN qui réalise des expertises indépendantes.

Ce dispositif est complété par des études annuelles radio-écologique et hydro-biologique d'impact sur les écosystèmes. Elles sont confiées par EDF à des laboratoires externes qualifiés (IRSN, IRSTEA, Ifremer, Onema, laboratoires universitaires et privés, etc.). Tous les dix ans, une étude radio-écologique plus poussée est réalisée. La grande variété d'analyses, effectuées lors de ces études, permet de connaître plus finement l'impact des installations sur l'environnement, et constitue un témoin objectif de la qualité d'exploitation des centrales.

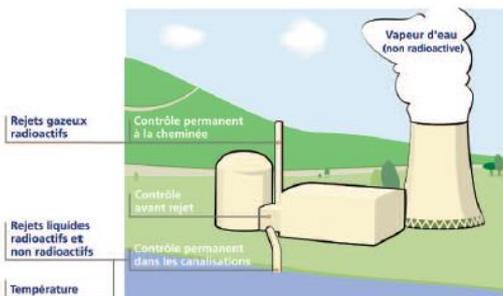


En juillet 2004, l'ensemble des centrales nucléaires a obtenu la certification environnementale ISO 14001. Cette norme internationale certifie l'existence et l'efficacité des démarches environnementales en vigueur. La centrale nucléaire de Chooz a obtenu sa certification en 2003 et a passé avec succès son audit de renouvellement en 2016.

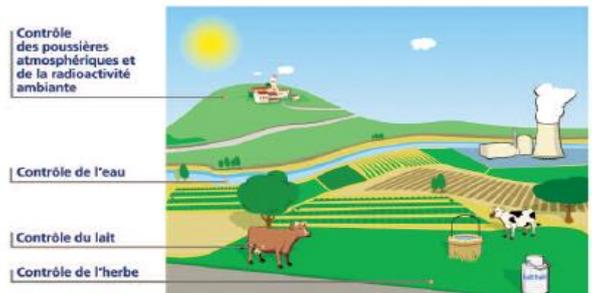
Une quinzaine de personnes au sein de la centrale nucléaire de Chooz travaille en permanence à la maîtrise des impacts de l'exploitation et à la surveillance de l'environnement autour du site. De multiples mesures sont réalisées chaque jour par les équipes de la centrale

Pour chaque centrale, un texte réglementaire spécifique fixe la nature, la fréquence et le type de contrôles pour chaque paramètre (flux ou débit, concentration, activité, température, etc.), tant au niveau des prélèvements d'eau que des rejets d'effluents radioactifs, chimiques et thermiques.

En 2018, à la centrale de Chooz, environ 2 500 prélèvements et 5 000 analyses ont été réalisés pour contrôler les rejets et leur impact sur l'environnement. La centrale publie mensuellement l'ensemble des résultats réalisés sur son site internet www.edf.fr/chooz et dans son magazine externe « Chooz en Perspective ».



Contrôle permanent des rejets



Surveillance de l'environnement

Depuis le 1^{er} février 2010, comme l'ensemble des autres acteurs du nucléaire (CEA, ANDRA, Marine nationale, etc.), la centrale de Chooz transmet les résultats de sa surveillance de l'environnement au réseau national de mesures de la radioactivité dans l'environnement. Ce réseau national a été développé sous l'égide de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et sa gestion confiée à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). L'ensemble de ces données est disponible sur le site internet www.mesure-radioactivite.fr.

Conformément à l'article L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement, tous les événements concernant l'environnement survenus à la centrale de Chooz, sont déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et rendus publics. En 2018, la centrale de Chooz en a déclaré trois.



5. Préparer l'avenir du site

Une réévaluation du niveau de sûreté des réacteurs

La centrale nucléaire de Chooz a été conçue pour une durée d'exploitation d'au moins quarante ans. C'est l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui, après analyses et examens, se prononce sur la poursuite d'exploitation pour dix années supplémentaires, à l'issue des visites décennales.

La visite décennale intègre une réévaluation et un réexamen de sûreté afin de prendre en compte les progrès technologiques et le retour d'expérience de l'ensemble des installations nucléaires dans le monde, puis d'effectuer les modifications nécessaires en augmentant toujours le niveau de sûreté de l'installation.

Les prochaines visites décennales, déterminantes pour la poursuite de l'exploitation de chacun des réacteurs de la centrale nucléaire de Chooz, auront lieu à partir du mois de mars 2019 pour l'unité de production n°2 et au premier semestre 2020 pour l'unité de production n°1.

Trois types d'arrêts de réacteur sont programmés, tous les 12 ou 18 mois, pour recharger le combustible et réaliser la maintenance de toutes les installations :

- l'arrêt pour simple rechargement du combustible ;
- la visite partielle, consacrée au rechargement du combustible, mais aussi à un important programme périodique de maintenance ;
- la visite décennale, qui conclut des contrôles approfondis et réglementaires des principaux composants que sont la cuve du réacteur, le circuit primaire et l'enceinte du bâtiment réacteur.

Des investissements pour préparer l'avenir

En 2018, la centrale de Chooz a investi plus de 15,1 millions d'euros pour maintenir les installations dans un état optimum pour un fonctionnement en toute sûreté, dont près de 6 millions pour améliorer les performances de ses unités de production.



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



Une gestion rigoureuse des déchets radioactifs

L'exploitation de la centrale de Chooz, comme toutes les centrales nucléaires, génère des déchets radioactifs qu'elle gère avec la plus grande rigueur :

- des déchets radioactifs dits « à vie courte », qui perdent au moins la moitié de leur radioactivité tous les 30 ans et représentent 0,1 % de la radioactivité totale des déchets.
- des déchets dits « à vie longue », issus du traitement du combustible nucléaire utilisé. Ce dernier est constitué de 96 % de matière recyclable en de nouveaux combustibles et 4 % de déchets non recyclables.

Les progrès réalisés en matière de gestion de ces déchets ont permis de diviser par trois leur volume, dans l'ensemble du parc, depuis 1985.

Le choix du recyclage du combustible utilisé

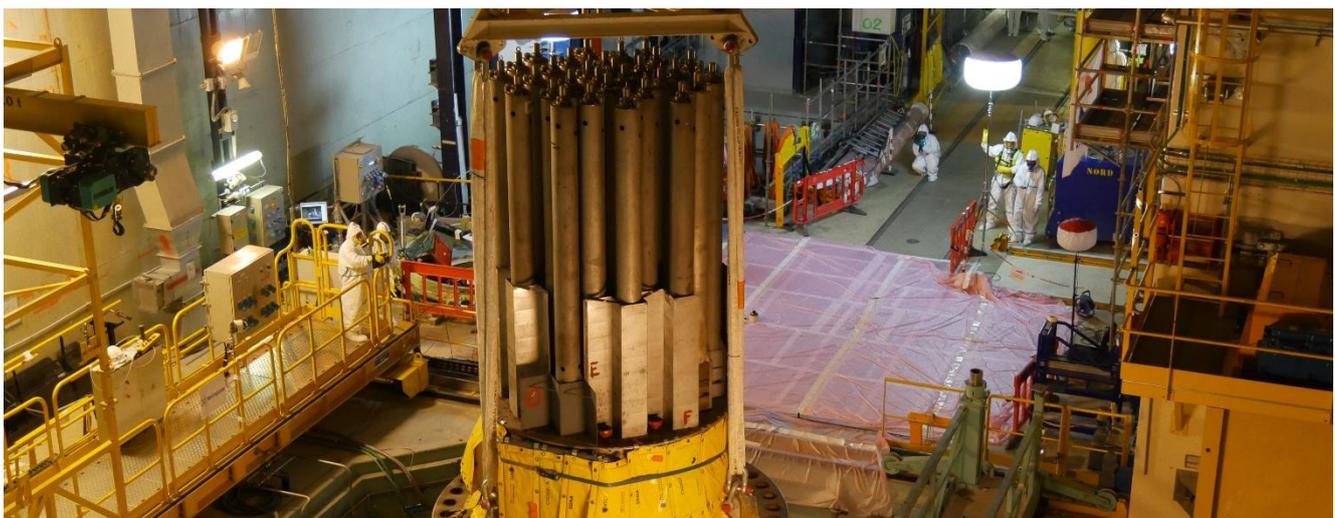
La stratégie d'EDF, retenue depuis les années 1980 en matière de cycle de combustible nucléaire, en accord avec la politique énergétique nationale, est de pratiquer le traitement des combustibles usés (uranium recyclable et plutonium).

Ce traitement permet, d'une part, de valoriser la matière recyclable contenue dans le combustible utilisé pour produire de nouveaux combustibles et, d'autre part, d'isoler les déchets radioactifs, non recyclables, et de les conditionner sous une forme stable et durable qui évite toute dispersion de radioactivité dans l'environnement.

En 2018, environ 1100 tonnes de combustible usé ont ainsi été traitées en France, dont 86,4 tonnes pour la centrale de Chooz.

La déconstruction, étape normale de la vie des centrales

EDF assume l'entière responsabilité technique et financière de la déconstruction de ses centrales nucléaires à la fin de leur exploitation. Sa priorité est de garantir la sûreté et la protection de l'environnement à proximité d'une centrale en déconstruction avec la même rigueur et la même transparence que celle dont l'entreprise fait preuve dans l'exploitation de ses 58 réacteurs nucléaires.





Le site de Chooz abrite le premier réacteur à eau pressurisée en démantèlement du parc français : Chooz A.

Situé dans une caverne creusée à flanc de colline, la déconstruction du réacteur a débuté en 2007 avec l'obtention du décret de démantèlement. Aujourd'hui, la quasi-totalité des installations a pu être démantelée, à l'issue d'un processus composé de plusieurs étapes dont les plus marquantes sont :

- le transfert du combustible utilisé vers l'usine de retraitement et vidange de tous les circuits. Cette opération, à elle seule, a permis d'évacuer 99,9 % de la radioactivité contenue dans les installations ;
- la déconstruction, puis démolition des bâtiments installés sur la colline abritant le réacteur (salle des machines, locaux administratifs), puis assainissement des sols ;
- le démantèlement des équipements électromécaniques dans les cavernes souterraines d'un volume total de 60 000 m³ ;
- la décontamination et évacuation de gros composants dont les générateurs de vapeur (mesurant chacun 14 mètres de haut pour 110 tonnes) et du pressuriseur.

Depuis 2017, la déconstruction de Chooz A est entrée dans sa phase finale, le démantèlement de la cuve du réacteur. La fin du chantier est prévue en 2022, soit 5 ans avant la date figurant dans le décret officiel de démantèlement. Les opérations en cours emploient actuellement 24 salariés EDF et une centaine de salariés d'entreprises partenaires.

Afin d'assurer ses responsabilités d'industriel en conformité avec son programme de déconstruction, EDF construit une installation provisoire d'entreposage des déchets sur le site de la centrale du Bugey (Ain), dans l'attente du stockage géologique qui constituera une solution définitive de gestion de ces déchets. Cette installation, appelée ICEDA (Installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés) permettra de conditionner et d'entreposer des déchets radioactifs de moyenne activité à vie longue issus des neuf réacteurs actuellement en déconstruction. Sa mise en service est prévue fin 2019.

Aujourd'hui, EDF a engagé le démantèlement de neuf réacteurs définitivement arrêtés situés sur six sites : Brennilis (Bretagne), Chooz (Champagne-Ardenne), Chinon et Saint-Laurent (Pays de Loire), Bugey et Creys-Malville (Rhône-Alpes).



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



6. La centrale de Chooz, un acteur économique local incontournable

Des retombées économiques importantes

Dès le lancement des chantiers en 1982, la centrale de Chooz a participé au développement du tissu économique de la région et du département des Ardennes. Actuellement, 765 salariés EDF travaillent à la centrale, ainsi que 250 salariés permanents d'entreprises partenaires, tout au long de l'année. A cela, il convient d'ajouter les salariés d'entreprises partenaires qui interviennent lors des arrêts pour maintenance : de 600 à 2 000 selon le type d'arrêt.

Les entreprises locales sollicitées sont nombreuses, environ 150 en 2018. En 2018, les marchés passés avec les entreprises locales pour la maintenance ont représenté plus de 2,1 millions d'euros. La centrale de Chooz a d'ailleurs organisé pour la première fois en 2018, une journée « Speed Meeting » en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le groupement d'employeurs VALEMPLOI Ardennes. Cette rencontre a permis de présenter aux entreprises locales les opportunités à saisir lors des prochains arrêts pour visites décennales des unités de production n°2 et n°1, respectivement en 2019 et 2020. Cet événement a rassemblé les représentants de 22 grandes entreprises partenaires d'EDF et 33 PME du territoire ardennais, de France et de Belgique.

De plus, la centrale contribue à la fiscalité pour un montant global de 76,7 millions d'euros, dont 43,1 millions reviennent aux collectivités ardennaises (communes, intercommunalité, département, chambre de commerce, ou encore la chambre agricole). A noter que la seule taxe foncière s'élève à 20,3 millions d'euros.

Favoriser l'insertion des jeunes et des personnes en situation de handicap

La centrale de Chooz assure le renouvellement de ses compétences par des mutations et recrutements et s'engage dans l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. En 2018, 34 salariés ont été embauchés, dont une personne en situation de handicap. Parmi ces nouveaux embauchés, 24 sont originaires des Ardennes. La centrale de Chooz prévoit une vingtaine d'embauches en 2019, principalement au sein de ses services techniques.

Elle s'implique aussi activement dans la formation des jeunes en apprentissage puisque 51 apprentis ont été accueillis en 2018 dans des services aussi variés que les automatismes, la maintenance, la chimie, la radioprotection, etc. La centrale a également accueilli 76 stagiaires scolaires de tous niveaux, dont 26 élèves de troisième en stage de découverte.

Par ailleurs, la quatrième promotion du baccalauréat professionnel « Technique d'Intervention en Industrie Nucléaire » au lycée de Givet et la seconde promotion du Diplôme universitaire de technologie (DUT) Hygiène, Sécurité et Environnement spécialité Nucléaire à Charleville-Mézières ont été diplômées en juin 2018. Une licence professionnelle dans le domaine de la prévention des risques en milieu nucléaire a également été inaugurée en septembre 2018 à l'IUT de Charleville-Mézières.



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



Des partenariats forts avec les acteurs locaux

La centrale s'implique tout au long de l'année auprès des élus et de tous les partenaires locaux.

Le Parc Naturel Régional des Ardennes

L'intégration de la centrale au sein du Parc naturel régional des Ardennes (PNRA) lui confère une responsabilité particulière vis-à-vis de l'environnement. La centrale s'engage notamment à recueillir l'avis du PNRA préalablement à toute action à l'intérieur du Parc, susceptible d'avoir un impact sur l'environnement et à contribuer à des actions en faveur de la promotion du développement durable.

Le Club Nautique Givetois Natation, Aviron, et l'Entente Nord Ardennes

La centrale est partenaire du Club Nautique Givetois depuis 2010. Le 17 mars 2018, près de 400 personnes se sont rendues à la 9^{ème} édition givetoise de la « nuit de l'Eau ». Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser le public à l'importance de l'eau et de collecter des fonds pour permettre à l'UNICEF de financer des projets d'accessibilité à l'eau potable pour les populations d'Haïti. Grâce aux droits d'entrée et au « Défi de l'eau » organisé en amont de cette manifestation, 4 300 euros ont été récoltés au profit de l'UNICEF. Le neuvième meeting EDF transfrontière Ardennes s'est également déroulé dans le cadre de ce partenariat. Il a rassemblé 196 nageuses et nageurs venus de 9 clubs de natation français et belges. La centrale apporte aussi un soutien spécifique à la section aviron du Club Nautique Givetois ainsi qu'au club de football local de l'Entente Nord Ardennes.

Les Restos du Cœur

Depuis 1996, la centrale de Chooz poursuit son partenariat avec les Restos du Cœur en finançant les frais liés à l'utilisation d'un camion durant toute la saison hivernale. Lors des fêtes de fin d'année, les enfants sont également invités à déposer les jouets dont ils ne se servent plus au centre d'information du public afin d'en faire profiter les enfants des familles dans le besoin.

Le Téléthon

Du 1^{er} au 7 décembre 2018, la centrale de Chooz a réalisé un défi « retweet » sur sa page Twitter @EDFchooz. Grâce à la mobilisation de ses abonnés, 1 000 euros, abondés à 100% par la centrale, ont été récoltés, soit une somme de 2 000 euros grâce à ce défi. Par ailleurs, plus de 1 000 euros ont été récoltés grâce aux frais d'entrée d'une soirée dansante organisée par des salariés du site. Ainsi, un chèque 3 005 euros a été reversé à l'Association française contre les myopathies (AFM). En parallèle, les salariés avaient la possibilité d'effectuer des dons d'heures, abondés par l'entreprise.

L'Association TéCap 21 Ardennes

Depuis 2008, la centrale est partenaire de cette association qui organise notamment l'opération « Petits Déjeuners ». Près de 4 500 petits déjeuners ont ainsi été distribués dans le département des Ardennes. Cette opération permet à l'association d'engager des actions en faveur de l'intégration scolaire et sociale des personnes porteuses de trisomie 21.



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



7. Une information continue du public

La centrale nucléaire de Chooz informe systématiquement le public de son fonctionnement et de son actualité :



Le centre d'information du public est ouvert au grand public chaque mercredi de 13h30 à 17h30 et du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 lors des vacances scolaires françaises et belges. Des visiteurs y sont accueillis tout au long de l'année et des conférences y sont données régulièrement. En 2018, 4 758 personnes ont bénéficié d'une information sur le nucléaire au sein du centre d'information du public de la centrale, et plus de la moitié ont pu prolonger la visite par une découverte des installations.

Tout au long de l'année, plusieurs journées à thème sont organisées, souvent en lien avec les associations locales, avec pour objectif de faire découvrir nos métiers et sensibiliser aux activités liées à la production d'électricité. (Semaine de l'industrie, Fête de la science, Fête de la Nature, Semaine du développement durable, Journées de l'industrie électrique, etc.).

L'actualité du site nucléaire de Chooz, les résultats environnement et les modalités de visite de la centrale sont disponibles sur le site internet www.edf.fr/chooz.

Le fil Twitter @EDFchooz permet également de suivre, en temps réel, l'actualité de la centrale de Chooz.



La centrale met aussi à disposition du public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, un numéro vert pour se tenir informé de l'actualité des unités de production et des événements proposés par le CNPE. Le numéro à contacter est le : **0 800 857 968** depuis la France et le **0 800 74 843** depuis la Belgique.



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

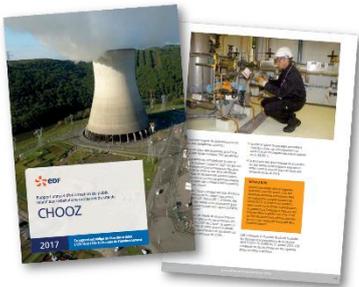
Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



Un magazine externe, le *Chooz en Perspective*, est envoyé chaque mois aux medias, aux représentants institutionnels et élus français et belges, aux associations et partenaires locaux, aux riverains et à toute personne en faisant la demande auprès du service communication : chooz-communication@edf.fr. Il est également disponible, consultable et téléchargeable sur le site internet de la centrale www.edf.fr/chooz, rubrique Actualités.



Chaque année, une brochure retraçant les principaux événements et chiffres clés de l'année écoulée, nommée « En Bref », est éditée et mise à disposition du public sur le site internet de la centrale www.edf.fr/chooz, rubrique Actualités ainsi que dans le Centre d'Information du Public du CNPE.



Chaque année, conformément à l'article L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement, la centrale publie un rapport sur la sûreté nucléaire et la radioprotection dans lequel sont développés les principaux résultats concernant la sûreté, la radioprotection et l'environnement de la centrale pour l'année venant de s'écouler. Ce rapport est accessible depuis le site internet www.edf.fr/chooz, rubrique Sûreté et Environnement.



La centrale participe également aux réunions de la Commission locale d'information (CLI). Cette instance rassemble élus, représentants des autorités publiques, experts en sûreté, représentants des milieux industriels et associations de protection de l'environnement, elle constitue un lieu d'échanges et de relais de l'information auprès du grand public. Chaque année, une CLI publique ouverte à tous est également organisée. En 2018, celle-ci s'est tenue le 8 novembre 2018 dans la commune de Fromelennes.



8. Chiffres clés 2018

Site

Nombre de réacteurs en service :	2
Nombre de réacteurs en déconstruction :	1

Production

Énergie nette produite en milliards de kWh :	21,6
Part dans la production française d'énergie nucléaire :	5,5%

Effectifs

Effectif total (salariés EDF) :	765
Salariés permanents d'entreprises partenaires :	250
Embauches :	34
Apprentis :	51
Âge moyen de l'effectif :	38,7
Heures de formation :	84 000

Retombées socio-économiques

Taxe sur les installations nucléaires :	29,4 M€
Cotisation foncière des entreprises (CFE) et dégrèvement CET :	7 M€
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux :	9,6 M€
Redevance sur l'eau :	1 M€
Cotisation sur la valeur ajoutée :	5,7 M€
Redevance voie navigable :	1 M€
Taxe foncière :	20,3 M€
Autres redevances :	2,7 M€

Sûreté

Inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire programmées / inopinées :	18 / 2
Investissements de maintenance :	15,1 M€
Exercices et entraînements des équipes de gestion d'un événement :	106
Événements significatifs pour la sûreté (ESS) de niveau 1 :	3

Radioprotection/Sécurité

Nombre d'accidents avec arrêt de travail :	4
Taux de fréquence d'accidents pour les salariés EDF et entreprises extérieures (par millions d'heures de travail) :	1,8
Dosimétrie collective pour Chooz B :	539,52 H.mSv
Dosimétrie collective pour Chooz A :	44,68 H.mSv
Événements significatifs de radioprotection :	9 de niveau 0

Environnement

Prélèvements et analyses :	2 500 et 5 000
Événements significatifs pour l'environnement :	3



DOSSIER DE PRESSE

La centrale nucléaire de Chooz

Une production d'électricité au cœur de la région Grand Est



9. Dates clés

1981	Enquête d'utilité publique
1982 à 1996	Chantier de construction des deux unités de production de la centrale de Chooz
1996	Couplage au réseau de l'unité de production n°1
1997	Couplage au réseau de l'unité de production n°2
2003	Obtention de la certification environnementale ISO 14001
2004	100 milliards de kWh produits par les deux unités
2005	Renouvellement de la campagne de distribution de comprimés d'iode
2006	Renouvellement de la certification environnementale ISO 14001
2007	- La centrale de Chooz fête ses 10 ans de production - 1 ^{ère} édition du Rapport sur la Transparence et Sûreté Nucléaire (loi du 13/06/2006)
2008	Record mondial de production électrique d'origine nucléaire pour l'unité n°1 avec 12,839 milliards de kWh produits sur une année calendaire
2009	Première visite décennale de l'unité de production n°2
2010	Première visite décennale de l'unité de production n°1
2011	Dépose et décontamination des deux premiers générateurs de vapeur de Chooz A
2012	Expédition de deux générateurs de vapeur de Chooz A au centre de stockage de l'ANDRA
2013	Première OSART à Chooz (évaluation internationale)
2014	Expédition des deux derniers générateurs de vapeur de Chooz A vers l'ANDRA
2015	Expédition du pressuriseur de Chooz A au centre de stockage de l'ANDRA
2016	La centrale de Chooz fête ses 20 ans de production
2017	Visites partielles des unités de production n°1 et n°2 avec plus de 19 000 activités
2018	Premiers essais de fonctionnement des deux Diesels d'ultime secours (DUS)

N'imprimez ce document que si vous en avez l'utilité

EDF – CNPE de Chooz
BP 174 - 08600 CHOOZ
Fil Twitter : @EDFchooz
Site internet : edf.fr/chooz

SA au capital de 1 505 133 838 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

CONTACTS

Presse

Caroline WINKLER : +33(3) 24 36 31 89

Elise MAZARS : +33(3) 24 55 12 00